

Chastel-Nouvel

AU SOMMAIRE

Édito (p.2)

Projet photovoltaïque bâtiments communaux (p.3)

Le stade municipal fait pelouse neuve (p.3)

Prévention sécheresse / incendie (p.4)

Modernisation de la sonorisation de l'église (p.4)

Le budget (p.5)

Une traversée resplendissante (p.5)

Parole aux écoles (p.6 & 7)

Programme voirie (p.8)

Acquisition de matériel (p.8)

La vie ne tient qu'à un geste (p.8)

Aménagement Place Saint-Roch à Alteyrac (p.9)

Les agents techniques ont fort à faire! (p.9)

Un village festif (p.10)

Le chastel en action (p.10)

Un Chastellois passionné récompensé (p.11)

Visite préfectorale (p.11)

L'ÉDITO DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Votre bulletin municipal est le reflet périodique de la vie de la commune, il met en avant, entre autres, les travaux réalisés et vous présente les projets à venir.

Nous voici arrivés à mi-parcours du mandat que vous nous avez confié. L'équipe municipale en place, a mis et mettra toute son énergie et son engagement afin de gérer au mieux les actions conduites pour le développement et la gestion courante de notre commune jusqu'à la fin de celui-ci. Soyez assurés que la motivation de l'équipe reste pleine et entière.

Nous le savons tous, les trois années qui viennent de s'écouler, ne s'apparentent pas vraiment à un long fleuve tranquille, nous avons vécu une période contraignante qui est encore marquée par des difficultés économiques importantes.

Si nous devons penser nos projets avec une certaine prudence, nous devons néanmoins garder une vision optimiste sur nos capacités à faire encore progresser notre commune et servir nos concitoyens.

Lors du conseil municipal du 12 avril dernier, nous avons voté le budget communal toujours sans augmentation des taux de fiscalité locale pour la dixième année consécutive. Si en 2022, la municipalité avait centré son investissement sur la sécurité routière avec notamment l'aménagement de la RD 806, l'année 2023 sera marquée par une volonté communale forte d'axer ses orientations budgétaires dans le domaine de la performance énergétique. La hausse vertigineuse des coûts de l'énergie et l'inflation de manière générale pèsent sur notre section de fonctionnement et donc sur notre capacité à financer les investissements.

Notre principal projet est la rénovation de la mairie, cette réalisation conséquente est indispensable pour améliorer la consommation d'énergie de ce bâtiment construit en 1987. En effet, il a été classé « E » suite au diagnostic de performance énergétique. À l'issue des travaux, nous devrions obtenir un classement « B », il s'agit d'un enjeu économique et écologique. Nous sommes actuellement sur la finalisation de son financement avec nos différents partenaires.

Notre plan de sobriété énergétique vise à réduire nos consommations mais nous souhaitons également accélérer nos investissements pour mettre à niveau nos logements communaux. Avec l'accompagnement financier annuel du conseil départemental dans le cadre de son programme FRAT (Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires), nous allons rénover dès cet automne deux logements afin d'améliorer leur consommation d'énergie.

La mobilité fait également partie des enjeux forts portés par la municipalité, dans le cadre du programme voirie annuel, un trottoir va être réalisé entre le lotissement des Frênes et le parking de la MAM. Les piétons pourront ainsi se déplacer en toute sécurité sur cette voie très fréquentée, particulièrement par les écoliers.

Au vu de la forte demande locative, nous avons lancé une étude pour créer trois logements communaux sur un des cinq lots du lotissement communal de la Coumbe. Cet investissement nous permettrait non seulement de développer notre patrimoine mais également d'augmenter nos revenus immobiliers.

À l'occasion du vote du budget, le conseil municipal a décidé de maintenir son soutien aux associations et aux animations : de nouveau, saluons l'engagement de celles et ceux (présidents, membres de bureau ou bénévoles) qui contribuent ainsi au dynamisme de notre commune.

Je profite de cet édito, pour remercier chaleureusement Aymeric PERONA qui a œuvré au secrétariat pendant plus de quatre ans au travers d'une convention de mise à disposition du Centre de gestion des communes. Sa probité, ses nombreuses compétences et son amabilité marqueront son passage parmi nos agents communaux. Nous lui souhaitons une bonne continuation.

L'arrivée des beaux jours se conjugue souvent avec des moments de convivialité, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un très bel été.

Très cordialement,

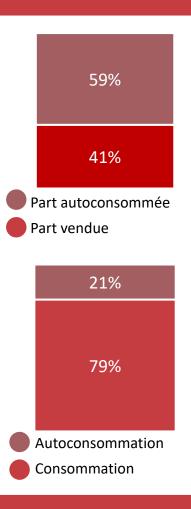
PROJET PHOTOVOLTAÏQUE BÂTIMENTS COMMUNAUX

Au vu du contexte actuel et des avancées technologiques des équipements de production d'électricité renouvelable, le photovoltaïque en autoconsommation est une solution intéressante. Il permet de réduire le montant de la facture d'énergie et de maîtriser sa dépendance au réseau électrique. Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE 48) a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) auprès des communes lozériennes.

Notre commune souhaitant porter un projet d'autoconsommation collective a adhéré à cet AMI. Il a été demandé la réalisation d'une étude de préfaisabilité et de réfléchir à l'opportunité d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture des ateliers communaux et des silos à sel et pouzzolane. Après présentation de différents scénarios, la solution d'une puissance de 16.79 kWc a été retenue. Au regard des contraintes techniques, cette installation permettra d'alimenter les ateliers municipaux, la salle intergénérationnelle, la mairie, l'école publique, les sanitaires publics et la bibliothèque.

Au bout de la première année d'exploitation, un bilan de production sera réalisé par le SDEE 48 afin d'optimiser au mieux l'installation pour les années suivantes.

59 % de l'énergie produite par la centrale est consommée par les différents points de livraison ce qui couvre 21 % des besoins électriques.



LE STADE MUNICIPAL FAIT PELOUSE NEUVE

Le stade municipal est une infrastructure très sollicitée au vu du nombre de licenciés du club AS Chastelloise et des usagers extérieurs. Son utilisation intensive conjuguée aux conditions climatiques ont accentué sa dégradation. Il était nécessaire d'intervenir pour faire une remise en état en profondeur.



Après consultation, l'entreprise LAQUET, spécialisée dans l'entretien des stades, a été retenue. C'est une série de machines qui se sont succédées pour procéder au défeutrage (arracher les mauvaises herbes), au regarnissage (semer le gazon), au sablage (corriger les défauts du sol, améliorer le drainage de la surface du terrain), au décompactage (à l'aide de broches pour aérer la terre) et à la fertilisation d'entretien.

La réalisation de ces travaux a nécessité un arrêté municipal d'interdiction d'utilisation du terrain du 22 mai au 23 juillet inclus afin d'obtenir les résultats attendus.

La météo est favorable depuis la fin du mois de mai. Les licenciés du club retrouveront une belle pelouse au début de la saison prochaine.

Prévention sécheresse / incendie

L'eau : une ressource précieuse

Entre changement climatique, périodes de sécheresse et utilisation trop intensive ou inadaptée, les réserves en eau se raréfient. Chacun de nous, dans son quotidien ou dans ses pratiques professionnelles, peut contribuer à préserver les ressources en eau potable. Plus que jamais il est essentiel de maîtriser sa consommation avec des gestes simples : privilégier les douches, installer des équipements sanitaires économes en eau, faire fonctionner les appareils de lavage à plein, réutiliser l'eau de pluie...

À savoir: notre commune n'est pas épargnée. En 2018 nous étions autonomes environ 10 mois sur 12 avec nos 7 captages (4 000 m³ d'eau achetés). Aujourd'hui la situation s'est inversée. En 2022 nous avons dû acheter 12 000 m³ d'eau pour subvenir à nos besoins.

Quand la sécheresse survient, des restrictions d'usage de l'eau peuvent être décidées par les préfets de département.

Feux de forêt : les prévenir et s'en protéger

L'été est la période de l'année la plus propice aux feux de forêt : aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des végétaux, s'ajoute une forte fréquentation de ces espaces.

Trop souvent les départs de feux sont dus à des imprudences : adopter les bons comportements peut permettre d'éviter chaque année des catastrophes naturelles et humaines.

Un feu de forêt peut être d'origine naturelle, dû à la foudre, mais est le plus souvent humaine : 9 cas sur 10 !

- Ni feu, ni barbecue aux abords des forêts et des espaces végétalisés (bords de route, champs...);
- respect des interdictions d'accès aux massifs forestiers;
- ne pas fumer en forêt ou en pleine nature ;
- ne pas jeter de mégot au sol ou par la fenêtre de la voiture;

- pas de travaux sources d'étincelles à proximité de végétaux;
- pas de combustible contre la maison (fuel, bois, butane...) car ce sont des activateurs de feu...

La vigilance doit être accrue lorsqu'il y a du vent.

Vous êtes témoin d'un départ de feu ? Contactez immédiatement le 18, le 112 ou 114 (appel d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes) en donnant la localisation précise du feu.

Quelques conseils:



Pour se mettre à l'abri, il est préconisé de se réfugier dans une habitation et de se calfeutrer, lorsque c'est possible, en attendant l'intervention des secours.



Se réfugier dans un véhicule est vraiment déconseillé : le réservoir de carburant et les pneus sont des matières hautement inflammables.

MODERNISATION DE LA SONORISATION DE L'ÉGLISE

Le matériel de sonorisation étant vieillissant et pour répondre à la demande de l'équipe liturgique du Chastel-Nouvel de modernisation de l'installation, la municipalité a renouvelé l'ensemble du système. Des devis ont été demandés et après avoir retenu l'entreprise EIFFAGE, les travaux se sont déroulés courant mars.

Dans la sacristie, nous trouvons un nouvel amplificateur avec deux prises électriques supplémentaires. Dans le chœur, un lecteur CD équipé d'un port USB et d'une fonction Bluetooth permet une meilleure gestion des morceaux musicaux. Le matériel de retransmission et d'amplification a également été renouvelé : un microcravate pour le prêtre, un micro sur socle posé sur l'autel, un micro sur l'ambon et un micro-main.

Le remplacement des enceintes intérieures et de celle située à l'extérieur vient compléter ce nouveau système qui après quelques réglages accueille les fidèles dans une meilleure ambiance sonore.



Budget de la commune

Les principales dépenses inscrites au budget sont :

- rénovations énergétiques des bâtiments communaux;
- projet photovoltaïque en autoconsommation;
- entretien du stade;
- entretien chemins et voiries :
- aménagement des villages.

Le budget 2023 a été voté à l'unanimité lors de la séance du 12 avril 2023.



Budget de l'eau

Les opérations d'investissement portent sur la création de l'AEP de Coulagnet.



Budget du Multiservices

L'investissement correspond aux provisions pour l'entretien du bâtiment, le fonctionnement à l'exploitation du commerce.



Budget lotissements communaux

L'investissement correspond aux travaux d'aménagement.

Les subventions aux associations

Dans le budget principal, une somme de 16 250 euros est allouée sous forme de subventions aux différentes associations de la commune, pour rappel la somme versée en 2022 était de 14 785 euros.

Une traversée resplendissante

Pour clôturer les travaux de la traversée du Chastel-Nouvel, il ne manque plus que l'aménagement paysager. Ce sont donc de nombreuses vivaces et petits arbustes qui seront plantés à l'automne au bord de la RD 806. Ces plantes, à floraison échelonnée, permettront d'avoir de nouvelles couleurs et un dynamisme tout au long de l'année. Elles nécessiteront peu d'eau et peu d'entretien.

Quelques plantations seront réalisées, autour de la stèle en hommage à Bernard Domec, jeune résistant fusillé au Chastel-Nouvel le 11 août 1944, afin de la mettre davantage en valeur. Ce monument est situé à l'intersection de la RD 806 et de la vieille route Nord. Un dépôt de gerbe est organisé chaque année par la municipalité le 11 août pour maintenir le devoir de mémoire en présence des Anciens Combattants du Chastel-Nouvel et des délégués de la commune des Martres-de-Veyre.

Toutes ces réalisations sont dans la continuité des précédentes, le choix des végétaux reste dans le même esprit pour avoir un rendu harmonieux et agréable.



Une année au fil de l'eau à l'école privée

Cette année, à l'école La Farandole, on a travaillé sur l'eau. L'eau en sciences, en géographie, en français, en arts plastiques, et même... en musique, de la maternelle au CM2!

À l'heure où la question de la ressource en eau revient régulièrement dans les débats, et où les questions d'éducation à l'environnement et au développement durable occupent de plus en plus de place dans les programmes, il est important de sensibiliser les enfants à la problématique de l'eau.

Ce projet d'école, déjà bien chargé, a été complété par des interventions pédagogiques de la Fédération de pêche de Lozère, tout au long de l'année et dans toutes les classes.

L'objectif de ces séances ludiques était de découvrir l'eau, les milieux aquatiques et la faune de nos rivières. Divers thèmes ont été abordés : l'eau dans la nature, l'eau dans les maisons, le cycle de l'eau, les différentes utilisations de l'eau... mais aussi les poissons et leur reproduction...



Du concret pour les enfants qui sont allés sur le terrain, accompagnés de notre intervenant, Grégory Richard, pour relâcher quelques alevins et des œufs de truites, dans le ruisseau tout près de leur école.

La classe de découverte, prévue au mois de juin, entre elle aussi dans le projet, avec la visite du moulin de Masméjean en Ardèche et des activités nautiques ou nature sur le site du Rondin Parc à Naussac.

Enfin, le spectacle de fin d'année, qui aura lieu le vendredi 23 juin, clôturera ce beau projet. Il racontera les aventures d'une goutte d'eau, de son ruisseau jusqu'au Pôle Nord, tout en sensibilisant le public aux différents problèmes posés par la pollution des océans et le manque d'eau.

Un grand merci à la Fédération de pêche qui nous a permis d'enrichir notre projet en nous proposant gratuitement des interventions de qualité, permettant à tous de mieux connaître et protéger ces milieux fragiles, tout en adoptant les bonnes pratiques.



PAROLE AUX ÉCOLES

Pour présenter le travail que nous réalisons à l'école publique depuis l'année dernière sur les gestes écoresponsables, nous participons au prix de l'action éco-déléguée de l'année. Nous avons écrit une histoire que nous vous présentons :

Il était une fois, une petite commune qui se trouvait dans le beau département de la Lozère. Là, des élèves vivaient heureux, dans l'école féerique du Chastel-Nouvel.

Mais un jour, un terrible malheur s'abattit sur eux : le monstre Détritus. Pour le combattre, les chevaliers éco-délégués rangèrent leurs épées et sortirent leurs idées :

- · pour changer les gestes au quotidien,
- pour gérer des débats en classe, proposer des idées et montrer l'exemple,
- pour s'investir pendant les éco-conseils et expliquer les décisions prises,
- pour rencontrer différents interlocuteurs comme monsieur le Maire, les ATSEMS ...





Ils décidèrent de demander à leurs soldats élèves d'amener des torchons. Le monstre Détritus perdit de sa puissance, mais il existait toujours. Il fallait faire du tri, recycler, l'anéantir. Les chevaliers éco-délégués organisèrent la visite du centre de traitement des déchets pour apprendre à leurs soldats élèves à les trier.

Le roi acheta des poubelles pour trier les emballages. Le SDEE donna à chaque troupe de soldats une corbeille ainsi qu'un grand conteneur à papier.

Le monstre Détritus est fatigué et pratiquement vaincu. L'année prochaine, on aimerait demander l'aide de la fée « Economido ».

Le lundi 22 mai, l'école a reçu le label E3D (École en Démarche globale de Développement Durable) de niveau 1 pour son engagement. Une plaque a donc été installée à l'entrée de l'établissement.

La démarche éco responsable de l'école est rendue possible grâce à un partenariat avec la Mairie et le SDEE, le soutien de l'Éducation nationale représentée par les conseillers pédagogiques, mais surtout un investissement des familles, des enseignantes et des élèves.



À présent, l'objectif est d'atteindre le « niveau 2 ».

PROGRAMME VOIRIE

Le programme voirie de l'année 2023 a été décidé et voté lors du conseil municipal du 6 décembre 2022. Les travaux sélectionnés sont :

- Création d'un trottoir sur le chemin des Faïsses entre l'école publique et le lotissement des Frênes pour un montant de 69 539 € HT.
- Réfection de la chaussée sur la rue du Causse à Alteyrac et mise en place d'un béton bitumineux au droit des dernières maisons pour un montant de 11 427 € HT.
- Reprise du mur de soutènement et création d'un parking à l'entrée du hameau de Coulagnet pour un montant de 38 338.75 € HT.

Ces travaux sont partiellement financés par le Département de la Lozère dans le cadre du programme voirie.

ACQUISITION DE MATÉRIEL



Pour faciliter l'accomplissement des tâches quotidiennes des employés communaux, il a été décidé d'acquérir un chargeur « Mailleux » adaptable sur le tracteur de la commune, comprenant une benne à terre et un transpalette pour un montant de 16 680 € TTC.

Afin d'assurer un arrosage de qualité, un des deux enrouleurs vétuste du stade municipal a été remplacé par un arroseur à enroulement automatique « Majar » doté d'un tuyau d'une longueur de 120 mètres pour un montant de 6 480 € TTC.



Après consultation c'est l'entreprise DELOR de Rieutort-de-Randon qui a été retenue pour ces équipements.

LA VIE NE TIENT QU'À UN GESTE

Deux Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) vont être installés sur notre commune pour lutter contre la mort subite par arrêt cardiaque et répondre à l'obligation des collectivités de détenir un DAE. Le premier sera placé au centre du village, à la salle intergénérationnelle et le second au stade municipal. À savoir, toute personne voyant une victime inanimée en arrêt cardiorespiratoire, peut utiliser le DAE à disposition du grand public, dans l'attente de l'arrivée des secours. Grâce à une assistance vocale, l'utilisateur est guidé pas à pas et le choc électrique est délivré seulement si l'appareil l'identifie comme nécessaire. L'utilisation d'un DAE est un acte citoyen permettant d'apporter à la victime les premiers secours et ainsi augmenter ses chances de survie.



AMÉNAGEMENT PLACE SAINT-ROCH À ALTEYRAC

Notre population augmente et les places pour garer les véhicules sont relativement réduites... le hameau d'Alteyrac n'y échappe pas! La commune a fait l'acquisition d'une parcelle de 68m², attenante à la place Saint-Roch, afin d'améliorer le stationnement plutôt anarchique et dangereux. Des travaux, déjà amorcés par l'agrandissement de cet espace, vont être réalisés dans les prochains mois, principalement en régie. Les emplacements de stationnement autorisés seront matérialisés et la place agrémentée d'espaces de repos végétalisés.

LES AGENTS TECHNIQUES ONT FORT À FAIRE!

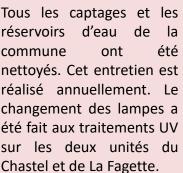


Un espace jardin a été créé à la MAM à la demande des assistantes maternelles. Les agents ont créé 5 bacs en bois pour recevoir les plantations et ainsi permettre aux plus petits de découvrir les plaisirs du jardinage.



La barrière sur le pont de La Fagette a été rénovée mettant davantage en valeur cet endroit. (Photo de couverture)

commune ont Chastel et de La Fagette.





La place Saint-Roch à Alteyrac a été agrandie grâce à la réalisation d'un mur et le remblaiement de la parcelle acquise.



Le bec en cuivre de la fontaine de la place du 8 mai 1945 a été réparé et nettoyé.

> Les bordures du trottoir l'impasse de Baraquette ont été reprises. Une dalle en béton a été réalisée pour installer les conteneurs et faciliter ainsi leurs prélèvements.



UN VILLAGE FESTIF

Le week-end de Pentecôte, le village du Chastel-Nouvel a revêtu son costume de fête : place aux barnums, à la musique, aux grillades, aux forains, aux jeux, à la convivialité et à la bonne humeur. Le Foyer Rural a mis tout en œuvre pour organiser la traditionnelle fête votive.

Tout commence vendredi avec une soirée animée par DJ Patou autour de la buvette.





Dimanche, il y en avait pour tout le monde ! La journée débute par le petit déjeuner aux tripoux. Les jambons à la broche sont déjà en train de cuire pour le repas de midi. L'Amitié Chastelloise organise sur la journée une tombola avec de nombreux lots et un stand de ventes d'objets confectionnés par ses adhérents.

En milieu d'après-midi, le défilé des enfants avec leurs jolis vélos fleuris égaye la place de la mairie. Ce ne sont pas quelques averses qui ont empêché plus de 70 doublettes de jouer jusqu'au coucher du soleil. Ce week-end de fête s'est clôturé dans une bonne ambiance avec un deuxième concert du groupe GNA.

Samedi, sous un beau soleil, deux randonnées s'élancent en VTT ou à pied, l'occasion d'un moment de partage pour découvrir ou redécouvrir nos beaux sentiers. Pour le déjeuner, le Tipaza prépare une paëlla suivie du dessert confectionné par Le Chastellois. En fin d'après-midi, le groupe musical Loz'Banda anime l'apéritif festif. La soirée se poursuit avec le concert du groupe GNA, en attendant la nuit pour s'émerveiller devant le feu d'artifice tiré par la société Artifix, financé par la Mairie et le Foyer Rural. Après cette pause lumineuse, le concert reprend pour la deuxième partie de soirée.



Bravo à l'équipe du Foyer Rural de si bien porter et orchestrer cette manifestation, ce fût encore une très belle réussite. À l'année prochaine !

LE CHASTEL EN ACTION

Itinérances numériques « Stop Motion »

avec Num'n Coop

Contes Nus Pieds

avec Olivier de la MDL

Visite papote (aux lampions)

avec PAH et Le Bouffadou

Animation bibliothèque

avec Brigitte
« Les MotsDits »

2023 11 juillet

llet 19 juillet

9 août

20 septembre

2023

Animation bibliothèque

avec Stéphanie « La Voix est Libre »

Itinérances numériques « Robots éducatifs »

avec Num'n Coop

Itinérances numériques « Hologramme »

avec Num'n Coop

Le Mois du Film documentaire « Le Chêne »

avec la MDL

2023 11 octobre

27 octobre

27 octobre

3 novembre

2024

Un Chastellois passionné récompensé



Jean-Louis ALLE est membre actif de l'association Écurie Lozère Sport Auto basée sur notre commune. Passionné, il s'investit dans le sport automobile depuis plus de quarante ans.

Titulaire des licences chronométreur et chef de poste, il a officié sur de nombreuses épreuves en championnat du monde, en championnat de France des rallyes et également sur le championnat d'Europe des courses de côtes.

Ses engagements sur d'autres compétitions nationales et régionales complètent grandement toutes ses années de bénévolat au service de tous les passionnés de ce sport.

La Fédération Française du Sport Automobile a souhaité mettre Jean-Louis à l'honneur en lui décernant le Drapeau d'Or. Cette haute récompense lui a été remise le 12 décembre 2022 au siège de l'Unesco à Paris en présence de grands pilotes français de toutes les différentes disciplines de ce sport. Jean-Louis a aussi été mis à l'honneur lors de l'assemblée générale de l'Association Sportive Automobile de Lozère en janvier 2023.

VISITE PRÉFECTORALE

Vendredi 3 février, Didier BRUNEL a reçu en mairie Monsieur le Préfet, Philippe CASTANET, dans le cadre des visites à la rencontre des élus du territoire. La matinée a commencé par la découverte de produits artisanaux avec la dégustation de viennoiseries et de pains spéciaux fabriqués par notre boulanger local.

Monsieur le Maire, entouré de ses adjoints, a par la suite présenté les réalisations de ces dernières années pour lesquelles la commune a bénéficié de subventions de l'État: - l'agrandissement de l'école avec la création d'une cantine et d'un dortoir - la réalisation de la salle intergénérationnelle - la rénovation de la salle des associations ainsi que la création d'un club house - la construction d'un multiservices - la mise en place de traitements UV pour l'eau potable - l'accès PMR de l'église - l'aménagement de l'entrée du hameau d'Aspres - l'acquisition d'un camion de déneigement - l'aménagement et la sécurisation de la RD 806 sur la traversée du bourg. Monsieur le Maire a vivement remercié Monsieur le Préfet pour la participation financière indispensable de l'État.



Monsieur le Préfet a pu également prendre connaissance des projets structurants qui animent la municipalité : la rénovation énergétique de la mairie - la création d'un réseau d'eau potable à Coulagnet - le développement des énergies renouvelables - la construction de logements communaux.

La matinée s'est poursuivie par les visites de l'aménagement de la RD 806 et du multiservices « Le Chastellois ». La visite de Monsieur le Préfet s'est terminée par la conviction et la volonté de continuer à travailler ensemble pour porter et faire aboutir les projets communaux.

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Secrétariat de Mairie : lundi - mardi - vendredi : 8h - 12h & 14h - 17h et mercredi - jeudi : 8h - 12h.

Bibliothèque municipale : lundi : 14h - 16h30, mercredi : 10h - 11h30 et 17h - 18h30, samedi : 10h - 12h.

Agence Postale communale: lundi et jeudi: 15h - 16h30, mardi et vendredi: 8h - 10h45,

mercredi: 14h - 18h.

Permanence de Monsieur le maire : tous les vendredis : 14h – 18h.

FIBRE OPTIQUE

Une partie de la commune est raccordée à la fibre. Pour savoir si vous êtes éligibles, vous trouverez tous les renseignements sur https://www.alliancetreshautdebit.fr/fr/carte-interactive-du-deploiement-particulier. En cas d'éligibilité et si vous souhaitez vous raccorder, vous devez vous rapprocher de votre fournisseur d'accès à internet.

CADEAU AUX ÉLÈVES DE CM2: UN RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE

Le 23 juin 2023, 10 élèves de CM2 des deux écoles de notre commune ont été conviés à une petite cérémonie en mairie. En présence de monsieur le Maire et les représentants du CCAS, les enfants ont reçu un cadeau utile pour leur entrée en 6ème puisqu'il s'agit d'une calculatrice et d'un coffret compas. Félicitations et encouragements leur ont été témoignés. Un goûter a clôturé ce moment convivial.

Nous leur souhaitons de bonnes vacances et bon courage pour cette nouvelle étape dans leur scolarité.



BOIS DE CHAUFFAGE

Une nouvelle vente de bois de chauffage (majoritairement du bouleau), provenant des récents élagages faits sur la commune, est réalisée par la municipalité. Les conditions d'attribution : un stère vendu par foyer domicilié sur la commune, coupé en 1 mètre, au prix de 45 euros, livré. Les demandes peuvent être faites auprès du secrétariat de mairie jusqu'au 31 août 2023. Les ventes seront assurées jusqu'à épuisement des stocks. Les sommes recueillies seront reversées en intégralité au profit du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

Christian BORIES (67 ans)

Berthe TREBUCHON (91 ans) née SAVAJOL

... Nos peines

NAISSANCES

26 janvier :

Énoha TINTILLIER

16 février :

Raphaël CHARBONNIER

20 mai :

Arthur LEDOUX

... Nos joies

PACS & MARIAGES

20 janvier :

Elsa ARNAL

& Jean-François TINTILLIER

15 avril :

Valérie MASSALOUX

& Hervé TEISSEDRE

24 juin :

Laetitia LAROCHE & Vincent AZOURY

... Nos félicitations